

DEPARTEMENT

SAONE-ET-LOIRE

CANTON
MACON I

COMMUNE
CHARNAY-lès-MACON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°1 relatif à la modification du marché n°2023_06 relatif à l'aménagement d'une piste cyclable sur la route de Davayé – secteur 3 conclu avec la société EIFFAGE ROUTE.

Le Maire de Charnay-Lès-Mâcon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122- 20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, notamment l'article L2123-1

VU la délibération du 5 octobre 2020 alinéa 4 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Madame Le Maire par délégation de cette assemblée de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le marché n°2023_06 relatif à des travaux d'aménagement pour la création d'une piste cyclable sur la route de Davayé – secteur 3 conclu le 26 septembre 2023 entre la ville de Charnay-Lès-Mâcon et la société EIFFAGE ROUTE, domiciliée au 352 Impasse du pré d'Enfer – 71260 Senozan, pour un montant de 333 221,60 € HT (offre de base + PSEI – parking en pavé enherbé)

CONSIDERANT qu'à la demande du maître d'ouvrage, le projet initial a été adapté à la suite d'ajustements apportés au cours de la réalisation des travaux,

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires d'ajustements entraînent à la fois une moins-value de 23 084,50€ HT, ainsi que la création de nouveaux prix, non prévus au marché en plus-value de 22 454,20 € HT décomposée ci-dessous :

- PN1 - Reprise branchement AEP pour un montant de 2 920,00 € HT
- PN2 - Reprise branchement EU pour un montant de 1 765,00 € HT
- PN3 - Reprise branchement EP pour un montant de 1 898,00 € HT
- PN4 - Reprise branchement GAZ pour un montant de 2 920,00 € HT
- PN5 - Occultant sur clôture rigide pour un montant de 2 618,00 € HT
- PN6 - Fourniture et pose de bordures I3 pour un montant de 2 100,00 € HT
- PN7 - Reprise du béton en pourtour des bordures I3 à l'intérieur de l'anneau du giratoire de la poste, finition béton balayé pour un montant de 2 810,00 € HT
- PN8 - Fourniture et mise en œuvre de béton balayé à l'intérieur des îlots pour un montant de 790,00 € HT
- PN9 - Réparation de bordure existante signalisation verticale pour un montant de 4 125,00 € HT
- PN10 - Signalisation de police type B21.I (taille petite) - Flèche pour un montant de 278,20 € HT
- PN11 - Signalisation de police type balise J5 - Flèche tête d'îlot pour un montant de 230,00 € HT

CONSIDERANT que le délai d'exécution retenu pour les travaux du marché initial est de 6 mois (dont 1 mois de préparation) à compter de la date de notification par ordre de service de démarrage daté du 9 novembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant afin d'intégrer les prix nouveaux, d'acter les moins-values au marché et la prolongation du délai d'exécution pour la réalisation des travaux supplémentaires,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 15/07/2024

ID : 071-217101054-20240425-2024_31-AU



Article 1 : est accepté la signature d'un avenant n°1 au marché n°2023_06 – Aménagement d'une piste cyclable sur la route de Davayé – secteur 3 conclu avec la société EIFFAGE ROUTE.

Article 2 : le montant en moins-value est de – 630,30 € HT soit – 756,36 € HT. Le montant du marché de base + la PSE I passe ainsi de 333 221,60 € HT (399 865,92 € TTC) à 332 591,30 € HT (399 109,56 € TTC), ce qui représente une diminution de – 0.19% du montant du marché initial.

Article 3 : la durée d'exécution des travaux est prolongée de 2 mois.

Article 3 : La procédure d'exécution du marché restant inchangée, toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Charnay-Lès-Mâcon, le 25 Avril 2024

Le Maire,
Christine ROBIN

Christine ROBIN



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la commune de Charnay-lès-Mâcon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois, vaut décision implicite de rejet. Un recours peut être également introduit devant le Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21000 Dijon ou sur le site www.telerecours.fr, dans le délai maximum de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté, ou du rejet du recours gracieux par la commune de Charnay-lès-Mâcon.



**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE CHARNAY LES MACON
Mairie
Impasse de Champgrenon
71850 CHARNAY LES MACON

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

EIFFAGE ROUTE
352 Impasse du Pré d'Enfer
71260 SENOSAN

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

**AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE – ROUTE DE DAVAYÉ – SECTEUR 3
Lot unique**

- Date de notification du marché : 26 septembre 2023
- Durée d'exécution du marché public : 6 mois (dont 1 mois de préparation) à compter du 09/11/2023, date de notification de l'OS de démarrage.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Montant base + PSE 01 HT : 333 221,60 €
 - Montant base + PSE 01 TTC : 399 865,92 €

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

A la demande du maître d'ouvrage, le projet initial a été adapté, des emprises ont été modifiées et des travaux complémentaires ont été demandés.

Compte-tenu de l'augmentation de la masse initiale des travaux et afin de permettre leurs réalisations, le délai d'exécution du marché est prolongé de 2 mois.

Ces travaux supplémentaires entraînent la création de prix nouveaux non prévus au marché :

N°	Désignation	unité	Prix unitaire H.T.
PN1	reprise branchement AEP	Forfait	2 920,00 €
PN2	reprise branchement EU	Forfait	1 765,00 €
PN3	reprise branchement EP	Forfait	1 898,00 €
PN4	reprise branchement GAZ	Forfait	2 920,00 €
PN5	Fourniture d'occultant sur clôture rigide	Forfait	93,50 €
PN6	fourniture et pose de bordures I3	Forfait	35,00 €
PN7	reprise du béton en pourtour des bordures I3 à l'intérieur de l'anneau du giratoire de la poste, finition béton balayé	Forfait	2 810,00 €
PN8	fourniture et mise en oeuvre de béton balayé à l'intérieur des îlots	Forfait	790,00 €
PN9	réparation de bordure existante	Forfait	4 125,00 €
PN10	SIGNALISATION VERTICALE : signalisation de police type B21.1 (taille petite) - flèche	Unité	278,20 €
PN11	SIGNALISATION VERTICALE : signalisation de police type balise J5 - flèche tête d'îlot	Unité	230,00 €

Le montant H.T. des modifications est déterminé comme suit :

	Montant
Montant du marché initial	333 221,60 € HT
Montant des travaux en plus-value	22 454,20 € HT
Montant des travaux en moins-value	-23 084,50 € HT
Montant du marché après avenant	332 591,30 € HT

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : -630,30 €
- Montant TTC : -756,36 €

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 332 591,30 €.
- Montant TTC : 399 109,56 €

Soit une incidence financière de -0,19 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature + cachet entreprise
MAYET Bertrand, Chef d'agences	SENOZAN, le 24 avril 2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Charnay les Mâcon, le 25 Avril 2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A _____, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE de CHARNAY LES MACON
Pôle Travaux en régie/Manifestations
Impasse de Champgrenon
71850 CHARNAY LES MACON

Devis : PJ240542/CHARNAYLESMACON.

Objet : ROUTE DE DAVAYE - AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE SECTEUR 3

Page : 2/2

N°	Désignation	U	Quantité	P.U.	Montant
TRAVAUX COMPLEMENTAIRES					
PN1	Reprise branchement AEP	FT	1,00	2 920,00	2 920,00
PN2	Reprise branchement EU	FT	1,00	1 765,00	1 765,00
PN3	Reprise branchement EP	FT	1,00	1 898,00	1 898,00
PN4	Reprise branchement GAZ	FT	1,00	2 920,00	2 920,00
PN5	Occultant sur clôture rigide	FT	28,00	93,50	2 618,00
PN6	Fourniture et pose de bordures I3	FT	60,00	35,00	2 100,00
PN7	Reprise du béton en pourtour des bordures I3 à l'intérieur de l'anneau du giratoire de la poste, finiton béton balayé	FT	1,00	2 810,00	2 810,00
PN8	Fourniture et mise en œuvre de béton balayé à l'intérieur des ilots	FT	1,00	790,00	790,00
PN9	Réparation de bordure existante	FT	1,00	4 125,00	4 125,00
SIGNALISATION VERTICALE					
PN10	Signalisation de police type B21.1 (taille petite) - Flèche	U	1,00	278,20	278,20
PN11	Signalisation de police type balise J5 - Flèche tête d'ilot	U	1,00	230,00	230,00

Montant Hors Taxes	22 454,20 €
TVA 20 %	4 490,84 €
MONTANT TTC	26 945,04 €

LE CLIENT

(signature et cachet)

Mention manuscrite "Bon pour commande"

le : 25 Aout 2024

Bon pour commande



Pour l'entreprise,

EIFFAGE
ROUTE

352 impasse du Pré d'Enfer
71260 SENOZAN
Tél : +33 (0)3 85 20 98 09 - Fax +33 (0)3 85 20 98 09
IRET 398 827 113 00654 - APE 4211Z

SENOZAN

352 impasse du Pré d'Enfer

71260 Senozan France

Tél. +33 (0)3 85 20 98 00 – F. +33 (0)3 85 20 98 09

www.eiffage.com

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST

Siège social : 3 rue Hrant Dink

69002 Lyon France

SNC au capital de 16 633 932 €

398 827 113 RCS Lyon - TVA FR 28 398 827 113